

18^{ème} année - N° 2998 - Lundi 11 Septembre 2017 - Prix : 200 Fc

CÉLÉBRATION DE L'AID EL-KABIR

Les contrevenants écopent de 12 mois d'emprisonnement



Hamidou Ali Mohamed procureur de la république

Le tribunal de première instance de Moroni a rendu samedi dernier son verdict dans l'affaire des personnes reconnues coupables d'avoir désobéi à la fatwa du Muftorat fixant la célébration de l'Aid Ekabir le samedi 2 septembre dernier.

LIRE SUITE PAGE 3

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

Assoumani Saandi : «Mettre l'intérêt national en avant»

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Groupe scolaire Fundi Abdoulhamid (GSFA)

Association des parents d'élèves

Invitation

C'est avec un grand plaisir que l'Association des parents d'élèves du Groupe scolaire Fundi Abdoulhamid (GSFA) en collaboration avec la Direction, vous convie à la remise de certificats de mérite à ses élèves ayant réussi aux examens nationaux au titre de l'année 2016-2017 (BAC, BEPC et 6ème)

Cette cérémonie aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 16 heures au sein de l'établissement.

Votre présence est vivement souhaitée car c'est ensemble que nous parviendrons à enraciner auprès de nos enfants les valeurs d'excellence et d'effort qui nous sont chères.

**La Présidente de l'APE
Mme Touhoufat Houssamouddine**

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

Assoumani Saandi : «Mettre l'intérêt national en avant»

En perspective des Assises nationales sur les 42 années d'indépendance, l'ancien ministre Assoumani Saandi apporte à son tour sa contribution. Il appelle à tenir les assises avec humilité et à placer l'intérêt général du pays au-dessus des intérêts personnels.

Les assises nationales sont fixées au mois d'octobre prochain. Ce rendez-vous initié par le Mouvement du 11 Août, a comme objectifs de faire le bilan de la gestion du pays depuis son accession à l'indépendance. A son tour, Assoumani Saandi, ancien ministre et expert en gestion publique apporte sa contribution à cette réflexion collective qui fait déjà couler beaucoup d'encre et de salive aux quatre coins du pays. Cet ancien ministre pense qu'il s'agit d'un acte de révolution posé par ses promoteurs.

« Comme les autres, j'ai décidé



Assoumani Saandi devant la presse en compagnie de Mr Bazi président du Mouvement du 11 août

d'apporter ma contribution à ces assises nationales en tant que citoyen, homme politique et expert. Et aujourd'hui, je pense que c'est une aubaine pour le pays d'évaluer ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été », lance-t-il. Une victoire aussi car presque tout le monde l'a acceptée ».

Pour ces journées nationales,

Assoumani Saandi avance trois propositions. Il s'agit en premier de la mise en place d'une haute commission « vérité et réconciliation nationale », chargée d'instruire sur notre passé depuis les négociations entamées en 1973 pour l'accession à l'indépendance jusqu'à l'élection présidentielle d'avril 2016.

En deuxième lieu, la mise en

place d'une commission chargée de faire le bilan économique et social des 42 ans d'indépendance. La commission aurait mandat d'évaluer les choix économiques, la cohérence et l'efficacité des investissements publics, l'efficacité des politiques et de l'action publique en général, l'équité entre les territoires et les catégories sociales.

Et enfin, la mise en place d'une commission chargée d'évaluer le système politique et institutionnel. Elle aurait quant à elle, le mandat d'évaluer le cadre politique et institutionnel actuel en ce qu'il favorise ou freine la consolidation de l'unité nationale, l'Etat de droit et du processus démocratique, et s'il sert de levier ou pas pour le développement économique et social du pays.

M. Saandi appelle les parties prenantes de ces assises d'aller avec humilité et mettre en avant l'intérêt général du pays. « Aujourd'hui, le doute persiste si les assises n'apportent pas les résultats escomptés. C'est pourquoi on doit marcher la main dans la main pour pouvoir en tirer quelque chose », avance-t-il.

La question de l'île de Mayotte a fait son apparition dans ses contributions. Un consensus doit sortir sur une stratégie non partisane pour avancer vers un rapprochement et à terme, sa réintégration au sein des institutions de la République.

Mohamed Youssouf

CONFÉRENCE DE PRESSE DU PSN-RDD

«La tournante» fait parie des solutions pour le retour de Mayotte

Le Parti pour le salut national (PSN) et le Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) se sont exprimé jeudi dernier dans une conférence de presse, sur la tenue prochaine des Assises nationales. Durant deux heures, les conférenciers ont dressé le bilan économique, social, institutionnel et politique des différents régimes successifs. Un bilan de 42 ans d'indépendance des Comores condensé dans un document que ce regroupement politique remettra aux participants des fameuses assises.

Au lendemain de l'annonce de la tenue à Moroni des Assises nationales sur « le bilan des 42 ans d'indépendance des Comores », les partis politiques s'expriment tour à tour. Ainsi, le parti du prédicateur Saïd Ahmed Mouhyidine, ancien

cadi de Hamahamet, souscrit à l'initiative. Le Parti pour le salut national (Psn) et le Rassemblement pour la démocratie et le développement (Rdd) qui ont fusionné, approuvent l'idée et sont prêts à y participer après déjà élaboré leur document qui contient trois propositions dont la question de l'île comorienne de Mayotte.

« Parmi nos conclusions, nous avons pensé qu'il faut tout mettre en œuvre pour que le problème de Mayotte soit résolu », déclare Antoy Abdou, secrétaire général du parti. Cet ex-conseiller à la Cour constitutionnelle avance des voies et moyens à suivre pour aboutir à une réelle émergence et à un développement du pays. Ensuite, modifier la constitution afin d'améliorer le fonctionnement des institutions serai la 2ème proposition à soumettre aux Assises nationales.

Le conférencier préconise de remplacer le régime présidentiel actuel en Union des Comores par un régime parlementaire qui existait sous Djohar (1990-1995).



Les dirigeants du parti PSN RDD devant la presse pour dévoiler leurs propositions

« Il n'a existé que sur le papier car dans les faits ce n'était pas le cas. Nous voulons un vrai régime parlementaire démocratique », explique Ibrahim Youssouf, membre du bureau exécutif du parti. « Les élections législatives et municipales, doivent être organisées à la proportionnelle », ajoute-t-il.

Quant à la 3ème proposition, ce parti créé en 1990 suggère « la conception de grands projets d'investissement à long terme sur 30 à 40 ans, englobant les îles de l'océan indien et l'Afrique de l'Est, et financés par des pays riches du

monde arabe et l'occident. Saïd Ahmed Mouhyidine, président de ce parti estime que l'idée d'organiser les assises est justifiée. Pour lui, « la réussite politique et économique du pays dépendra du renforcement des conditions d'éligibilité aux postes électifs ».

La tournante, dans son état actuel, « ne constitue aucun obstacle quant au développement des activités politiques, économiques, sociales et culturelles du pays, bien au contraire, elle ouvre même la voie à la réintégration de Mayotte dans les affaires de l'État comorien ».

Ce groupement politique opte pour la suppression des vice-présidences de l'Union et l'instauration d'une primature « pour renforcer l'unité nationale ». « Il faut un régime parlementaire afin de redynamiser l'action des partis et groupements politiques ». Par rapport à l'aspect économique, Antoy Abdou affirme que les mentalités et la gestion du pays doivent changer. Pour lui, la gestion du pays « est dictée par les bailleurs et non les Comoriens qui n'ont jamais eu leur mot à dire ».

Ibnou M Abdou

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

CÉLÉBRATION DE L'AID EL-KABIR

Les contrevenants écopent de 12 mois d'emprisonnement

Sur 28 prévenus, 5 sont relâchés, un a été condamné à 6 mois d'emprisonnement dont un mois ferme avec une amende de 100.000 Fc, un autre 5 mois de prison et les 24 autres ont chacun écopé d'une peine de 12 mois d'emprisonnement dont 2 mois fermes, assortie d'une amende de 250.000 fc. Les avocats vont faire appel, estimant que leurs clients se sont conformés au décret du 23 novembre 2009, signé par l'ancien président de la République Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, et qui n'a jamais été abrogé.

Ce fut un moment très attendu. Samedi 9 septembre dernier, le palais de la justice de Moroni était comble, un public venu nombreux écouter le verdict réservé aux 28 personnes pour-

suivies pour avoir célébré la fête de l'Aid Elkabir le vendredi 1er septembre, alors que la haute autorité religieuse avait fixé la grande prière pour le lendemain 2 septembre. La sentence est donc tombée, sur les onze villages de Ngazidja où ont été appréhendés les contrevenants (au lieu des 15 localités citées par la presse), le procureur de la République, Hamidou Ali Mohamed, donne une liste de 28 prévenus dont 5 relâchés.

Ils avaient été placés en mandat de dépôt depuis vendredi 1^{er} septembre. Le procureur parle d'une personne condamnée à 5 mois sans amende, et une autre qui écopé de 6 mois d'emprisonnement dont 1 mois ferme, avec une amende de 100.000 fc. Quant au reste, ils ont écopé chacun d'une peine de 12 mois d'emprisonnement, dont 2 mois ferme, et une amende de 250.000 fc. « Ces derniers sont des imams, des prêcheurs ou des ulémas qui savent ce qu'ils font. Ils se permettent de désobéir à la décision du muftorat ainsi que le chef de l'Etat », explique Hamidou Ali Mohamed, qui annonce que l'affaire n'est pas finie puisque la gendarmerie est à la recherche d'autres contrevenants.

La liste concerne 15 localités de Ngazidja, parmi lesquelles Chomoni, Foubuni, Bweni-ya-Washili, Songomani, Itsinkudi, Mwembwabwani, Dimadju-ya-Itsandra et Ivembeni. D'autres villes comme Ouzioini, Ifundihe, Hadjambu, Djoumoichongo et Oungoni dans le Mbadjini figurent sur la liste des « suspects », mais il n'y

a pas eu d'arrestation. A Itsinkoudi, on compte 11 arrestations alors que dans les autres localités on n'en compte que trois. Me Said Issa, un des avocats de la défense estime que le verdict « n'est pas juste » et « nous allons faire appel », dit-il devant la presse à la sortie de l'audience.

Ces prévenus ainsi que les avocats se basent sur le décret du 23 novembre 2009, qui a fixé la célébration de l'Aid el Kabir au lendemain du rituel du Mont Anrafat. Selon eux (et ce décret est toujours en vigueur), on devait fêter le vendredi. Très en phase, ils ont ensuite fait référence au verset coranique qui stipule : « Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. (...) ».

Le procureur de la République, a d'abord soulevé le problème du « recyclage » des chefs religieux avant de mentionner la loi n°08-041/AU du 27 juin 2008 instaurant les pratiques religieuses en Union des Comores. Pour le magistrat « seules les autorités pouvaient décider pour tout ce qui concerne la religion ». Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont évoqué l'arrêt 13-003 de la Cour constitutionnelle en date du 07 mai 2013 qui a partiellement rejeté la loi sur les pratiques religieuses. Ils se sont par ailleurs basés sur les dispositions du décret du 23 novembre 2009. Ils s'étonnent des accusations à l'endroit de leurs clients alors que ceux-ci n'ont fait que se conformer audit décret.

Ibnou M. Abdou

TRANSPORT AÉRIEN :

Après Le Cristal Itsandra, Vigor veut conquérir le ciel comorien

Le tanzanien Vigor, spécialisé dans l'hôtellerie, aspire à devenir un transporteur aérien aux Comores. Le groupe s'apprête à faire la demande auprès de l'aviation civile comorienne. Laquelle demande a des fortes chances d'être rejetée si on s'en tient aux exigences du nouveau directeur de l'Anacm.



Le Caravan monomoteur de Coastal Aviation qui pourrait être exploité par Vigor Aviation

Décidément le ciel comorien fait l'objet de convoitises. Après le très décrié projet Air Corail qui a fini par tomber à l'eau. Vigor qui a signé avec l'Etat comorien le 11 août le contrat définitif pour la reprise de l'hôtel le Cristal Itsandra, ne compte pas s'arrêter dans

l'hôtellerie. Selon des sources bien renseignées, ce groupe qui devrait selon le contrat rajouter 30 chambres supplémentaires à l'hôtel Itsandra d'ici la fin de l'année, convoite l'espace aérien comorien sous le nom commercial de « Vigor Aviation ».

La demande de cabotage (officiellement appelé « neuvième liberté de l'air » : droit pour un transporteur d'un Etat d'assurer un service entre deux points situés sur le territoire d'un autre Etat. Le transport inter-île dans le cas des Comores) aurait été

formulée depuis le jeudi 7 septembre dernier. Une date qui coïncide avec l'arrivée du commissaire au plan à Dar-es-Salam pour « finaliser le contrat ». Soit dit en passant, le commissaire au plan est l'une des figures de proue de Vigor à Moroni. Mais quel contrat, encore, à part celui du Cristal Itsandra ?

D'après des informations concordantes, l'Etat compterait céder Com'Air Assistance à Vigor. S'agirait-il du contrat qui « reste à finaliser » ? Une nouvelle qui ne pourra que déplaire aux compagnies aériennes notamment celles qui assurent le transport inter-îles quand il se trouve qu'une compagnie concurrente est en passe de devenir propriétaire ou, en tout cas, gestionnaire de la structure qui assure leur assistance au

sol. Un autre volet de l'affaire est que Vigor Aviation, une compagnie qui verra le jour aux Comores (selon nos recherches sur le web la compagnie n'existe nulle part) prévoit de venir avec pour un début deux avions de type Caravane Cessna de 12 places. Mais quand on sait que le nouveau directeur général de l'aviation civile a sommé la compagnie comorienne de se doter d'un aéronef bimoteur car « son avion [monomoteur] n'est pas adapté au transport public vu la distance entre les îles », reste à savoir si la nouvelle direction de l'Anacm acceptera de délivrer les autorisations à Vigor Aviation avec les mêmes types d'avion. A suivre.

Toufé Maecha

ECONOMIE

La CCIA Ngazidja a clôturé sa deuxième session de formation annuelle

La chambre de commerce de Ngazidja a remis ce samedi les diplômes à 31 gestionnaires, administrateurs et agents comptables du secteur privé ayant bénéficié de la deuxième session de formation dispensée par l'institution.

Selon la responsable du service appui aux entreprises de la CCIA Ngazidja, 21 personnes ont suivi une formation sur la comptabilité de base entre avril et mai 2017 avec comme instructeur Ben Soilih.

Une dizaine d'autres ont bénéficié d'une formation sur la comptabilité et fiscalité avec comme formateur Mhoma Said, tout au long du

mois d'août. La dernière concerne l'enregistrement comptable des opérations courantes. Ce sont 6 agents qui ont suivi ce module.

« L'objectif de ces formations était de renforcer les capacités des agents comptables et administrateurs. Ce sont les entreprises et institutions qui ont exprimé le besoin car nous avons réalisé une enquête pour savoir quels domaines il fallait appuyer et renforcer », a expliqué Echata Mahamoud, Responsable du service appui aux entreprises de la CCIA Ngazidja.

Il s'agit de la dernière session de formation de l'année de la CCIA Ngazidja. Deux autres formations avaient déjà été organisées au premier trimestre de l'année.

« Cette formation était néces-



Echata Mahamoud, Responsable du service appui aux entreprises de la CCIA Ngazidja

saire. Aujourd'hui je peux dire que je suis capable de travailler encore mieux et avec plus d'efficacité », a témoigné Anfinat Abdou Said, une

jeune administratrice d'une société d'assurance.

Al-hamdi A. Hamdi

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Said Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Al-hamdi Abdillah
 Mohamed Youssef
 M.I.M Abdou
 Toufé Maecha
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Rahamatouallah Youssef
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CONFÉRENCE SUR LA DÉSERTIFICATION

1,5 milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont exposées

Le mercredi matin 6 septembre, a été ouverte à Ordos, en Mongolie intérieure (Chine) la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 13 de la Convention). Cemal Nogay, au nom du président de la COP 12, Veysel Eroğlu, ministre des forêts et des eaux, Turquie, a ouvert la COP 13.

Il a souligné que des objectifs nationaux de neutralité de la dégradation des terres (NDT) sont en train d'être mis en place dans 110 pays et a mis en exergue les avantages dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la biodiversité et du changement climatique qu'offre la lutte contre la dégradation des terres, en particulier pour les ruraux pauvres.

Les délégués ont ensuite élu Zhang Jianlong, ministre de l'admini-

nistration forestière étatique, Chine, en tant que président de la COP 13. Dans son allocution d'ouverture, Zhang a signalé que plus de 1,5 milliard de personnes, dans plus de 100 pays, sont exposées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTS), situation qui met en danger la paix mondiale. Il a annoncé l'intention de la Chine de déclarer son objectif volontaire en matière de NDT au cours de cette COP 13.

Bu Xiaolin, président du gouvernement populaire de Mongolie intérieure, a fait état des accomplissements de la Mongolie intérieure dans le domaine de la lutte contre la désertification au cours de ces dernières années, réalisant, depuis l'an 2000, une réduction de 2,9 millions d'hectares de terres touchées par ce phénomène.

Monique Barbut, la secrétaire exécutive de la CNULD, exprimant des craintes que la fenêtre d'oppor-



tunité créée par l'alignement de la Convention sur l'Agenda de 2030 soit limitée par rapport aux attentes qui sont «énormes», a déclaré que les efforts de cette COP et celles qui vont suivre doivent se concentrer sur la mise en application et sur la

traduction des objectifs de NDT en action concrète.

La Conférence des Parties à la Convention est la pièce maîtresse des efforts fournis par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre la désertification

et la dégradation des terres dans les zones arides. La Convention a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Elle compte aujourd'hui 195 parties dont l'Union des Comores.

Mmagaza

FOOTBALL : CHAMPIONNAT RETOUR D2, NGAZIDJA

Dauphins # Usm, après match, match

Le week-end, le stade de Moroni avait abrité la 17e journée, comptant pour le championnat D2 de la poule (B). L'Union sportive de Mbeni (Usm) a pu dominer les Dauphins des Comores, l'équipe de l'Armée nationale de développement (And) par (2-1). Les buteurs sont pour les vainqueurs, Rafiki (26e) et Hassan (52e) et pour And, Mohamed (69e). Mais, une bagarre générale survient immédiatement après le match.

Vala la physionomie du match, après un quart d'heure de jeu, on savait que le destin avait choisi son camp. Techniquement et tactiquement, les joueurs des Dauphins des Comores n'ont pas montré un jeu approprié. Ils ont su créer aussi les mêmes opportunités que l'adversaire. Mais, moins concentrés, ils ont gâché presque ces belles occasions. Le 1er but de la partie est l'œuvre de Rafiki Abdillah d'Usm. Une frappe d'une vingtaine

de mètres (26e, 1-0) a surpris Karani Maliki, gardien de but adverse. Quelques minutes après le retour des vestiaires, le buteur l'auteur du but inaugural est gravement blessé.

« C'est une fracture interne du tibia. Une évacuation d'urgence est indispensable », explique Adamss, professeur d'Éducation Physique à l'École de Football de Mitsamiouli. L'ambulance du Cosep a fait le reste. Le match reprend après environ 13 minutes d'arrêt pour les soins élémentaires. A l'occasion d'un corner vers la 52e minute, une tête tendue et croisée de Hassan Abdoulohab creuse l'écart (2-0). Avant la fin du match, Hassan Mohamed réduit le score (69e, 2-1). Après le coup de siflet final, le terrain est envahi par divers spectateurs, les uns frustrés, les autres bondissant de joie. Trois minutes de bagarre générale ont détérioré un climat, jusque là ouvert et sain d'émulation.

Mais, curieusement, ces mêmes détonateurs des hostilités ont arrêté

les accrochages, se sont serrés les mains et ont quitté la pelouse avec un air apaisé. Tumbu Bacar, coach des vaincus, s'insurge contre les organisateurs : « On a oublié de mentionner

à la feuille de match, sept joueurs clefs. Comment une équipe amputée de sept titulaires va se défendre face au successeur du leader du groupe ? Nos joueurs ont fait de leur mieux.

Bien entendu, c'est pénible sur tous les plans du jeu. Vous avez vu les difficultés heurtées ».

Bm Gondet



energy+

Des opportunités d'affaires – Du jamais vu !

Panneaux solaires 300 W 36V



150 000 Fc au lieu de 185 000 FC



Batterie Solaire à Gel 210A 12 Volts Made In Allemagne

200 000 FC au lieu de 245 000FC

Et autres accessoires pour le solaires (Régulateurs MPPT, chargeurs, cables, Connecteurs MC4 – MCY....)

Attention stock limité

Quartier Dar El Saanda (Près de l'AFD), BP 7979 Moroni – Union Des Comores – tél : 00 269 365 88 77 – email : sales@energyplus-comores.com

LIBRE OPINION

La fitna profonde contre la cohésion sociale et la paix !

J'ai lu dans l'Alwatwan que la gendarmerie vient encore de détruire une mosquée dans le Nyumakele à Koni Djodjo. On a entendu les officiels pas les gens qui fréquentaient cette mosquée, cela m'attriste car j'entends souvent nos uléma et ustadh radiophoniques reprocher que nous autres qui nous sommes arrêté au Babu, Risala et Robwon l'Ibada ne connaissons rien de la profondeur du Ilm concernant le fikh ni les hadiths, ni la sunna du prophète, ni, ni, ni, etc. Puisque nous n'avons pas eu la chance d'étudier en Arabie Saoudite, au Soudan, en Irak ou au Pakistan, tous pays à problèmes interreligieux. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec ce constat et avouons donc notre ignorance. Néanmoins nous avons appris dans les Babu le Risala et le Robwon l'Ibada, méprisés comme insuffisants, dans les chionis de nos foundi qui comme par hasard sont les mêmes que les leurs, les fondamentaux de notre religion à savoir : I-Akanou l'Imane. II-Arkanoul Islam. Pour rappel les arcanes de l'imane sont :

1-Ama'ntou Bil Ilahi : Je crois en Allah
 2-wa malaikatih : Je crois à ses anges
 3-wa kutubih : Je crois aux livres révélés par LUI
 4-wa rusulih : Je crois aux divers messagers d'Allah
 5-wal Lyaumi l'Akhiri : Je crois au jour dernier et au jugement.
 6-Wa Kuduratihi khairih wa shariyi mina Lahi Taanla : Je crois en la volonté d'Allah et que chaque chose de bien ou de mal qui nous arrive dépend de sa volonté et de son pouvoir
 II-les Arcanes de l'Islam sont :
 1-Chahadatu Anlaila ha Ila Lllaha wa Anna Muhamada Rasoulou Llah : Attester qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mahammad est son messager.
 2-Wa Akimou Swalat : Faire les 5 prières quotidiennes
 3-Wa Atou Zakat : offrir l'impôt sur l'épargne annuel
 4-Wa swaumu Ramadhwan : Jeûner le mois de Ramadan
 5-Wa Hadjoul Bayit mani statwaan Ilayih

Sabila : Faire le pèlerinage pour ceux qui le peuvent (physiquement et financièrement)

Sauf erreur de ma part, il n'est nullement question dans ces bases de l'imane et de l'Islam d'aimer ou de ne pas aimer la famille du Prophète (Swala Llah Anlaih wa Salam) ni ses compagnons. Le reste c'est l'Ihsan qui est un degré supérieur et se résume à agir comme si Allah nous voit même si nous ne le voyons pas, et vouloir pour autrui le bien qu'on veut pour soi.

Je considère donc que toute personne qui répond aux 6 canons de l'Imane et aux 5 canons de l'Islam est musulman. Or les débats actuels entre Chiites, Sunnites, Wahabites, Soufis, s'enveniment au point de faire une loi contre toute autre pratique d'un islam autre que celui du rite Chaféite semblent faire fi de ces bases fondamentales de l'islam.

J'ajoute que détruire des mosquées pour la raisons que cette mosquée pratique un autre rite que le Chaféite est certes conforme à cette fameuse loi, mais cette façon de faire est contre la Cohésion sociale et la paix dans notre pays.

Sans être juriste je pense qu'une loi est faite avant tout pour sauvegarder la paix et la cohésion sociale. Si elle aboutit au contraire de ces deux objectifs la loi doit être abolie.

Une autre remarque, si les sunites chaféites détruisent des mosquées, il ne faudra pas faire semblant de s'étonner si demain d'autres adeptes d'autres rites qui auraient un pouvoir détruisent à leur tour les mosquées des sunnites chaféites. Et c'est là qu'aboutira la Fitna et la destruction du pays.

De plus je ne comprends pas que des musulmans qui respectent tous les mêmes canons de l'islam et de l'Imane peuvent se détester à ce point au bénéfice des autres religions présentes dans notre pays et à celui des gens qui ne croient qu'à l'argent et qui fabriquent et vendent les armes qui servent aux Musulmans pour s'entretuer !

C'est mon devoir d'intellectuel si je peux employer ce vocable quelque peu galvaudé de tirer la sonnette d'alarme sur le plus grand danger qui guette à terme notre cher pays !

Aboubacar Ben Said Salim

Comment réussir la décentralisation

Maeеча se ravit de vous retrouver, lecteurs de La Gazette, pour ce deuxième rendez-vous des communes!

Quelles réponses à nos questions d'il y a une semaine ?

Les communes réussiront-elles à (re)mobiliser leurs citoyens autour de leurs efforts ?

Le processus de la décentralisation encourage les communes à mener une politique « collégiale » donnant sa valeur à la participation citoyenne. Chaque voix doit être entendue et les avis de tous forgent le projet commun porté par les élus.

C'est ainsi que la loi de la décentralisation promulguée par décret n° 11-147 PR, stipule dans l'article 5 que « l'organisation d'une commune repose sur deux organes : un organe délibérant, le conseil communal et un organe exécutif, le Maire » et son titre III de traiter de la démocratie locale et ainsi dans l'article 49, de la participation citoyenne.

Au quotidien, à Mitsamiouli et Nyumakomo, le Cadre de Concertation communal est cette agora où sont traités les divers sujets du développement local, et, tous, sur un même pied d'égalité, les habitants de la commune sont écoutés. Ce premier outil se veut agir comme une boîte à idées interactive. Il est composé d'une Assemblée Générale (délibérative) et d'un Comité de Développement Communal (exécutif). Ce dernier favorise la concertation à l'échelle communale et renforce le dialogue entre élus et citoyens. Son adoption dans les deux communes a permis une élaboration partagée et concertée des Plans de Développement Communal (PDC) et ainsi la construction d'une vision communale.



Néanmoins, le dispositif peut rencontrer quelques obstacles ; la population pouvant critiquer les autorités communales et se plaindre de ne pas être consultée, sans pour autant s'approprier cet espace d'expression libre et citoyenne. L'une des raisons ? Elle n'y est pas familière, l'outil n'étant pas généralisé à l'ensemble du territoire, mais concentré sur les principaux membres du CDC. Ce dernier est constitué en une assemblée générale et le panel (représentants de plusieurs catégories (notable, jeune, femme, enseignant, agriculteur, etc) qui est le noyau dur du CDC. L'accompagnement de Maeеча est certes présent, mais une globalisation de sa démarche axée sur une décentralisation réussie et l'approche orienté changement à l'échelle nationale serait peut-être salvatrice. En regardant chez les voisins, on parviendrait à se forger.

A l'issue d'une série d'ateliers de concertation sur la construction d'une vision, d'une stratégie de développement et sur une priorisation des projets, le Plan de Développement Communal est créé. Il constitue un document de cadrage et de référence du projet communal construit sur 5 ans, de 2014 à 2019. Il concentre l'ensemble des réflexions menées par la commune, dans une démarche orchestrée par l'équipe du Projet d'Appui au Développement Local de Mitsamiouli et Nyumakomo (PADLMN) de Maeеча, et suivant une vision qui se décline en une diversité de projets répondant aux besoins prioritaires des habitants, dans le respect des atouts de la commune. Par exemple, le PDC de Mitsamiouli prévoit l'aménagement des sites touristiques et côtiers dans les espaces balnéaires de la région, quant à Nyumakomo, il est question de la valorisation et du renforcement du secteur agricole.

Le Plan de Développement Communal est le fruit de l'approche Maeеча, orientée vers une participation et une concertation des forces vives de l'espace qui nous concerne ici, réunies en un seul écho pour l'amélioration de leurs conditions de vie, au-delà des frontières physiques du village et de leurs représentations dans l'esprit commun.

Au vue de ses engagements auprès de l'Union Européenne, partenaire du programme PADLMN, Maeеча est enregistrée comme maît-



re d'ouvrage. L'accompagnement vers une autonomie des communes étant ancré dans la démarche de concertation et l'approche participative de Maeеча, celle-ci met en place un organe chargé du suivi de l'exécution des projets, le Comité de Pilotage (COPIL).

L'identification du COPIL en tant qu'entité responsable de la bonne réalisation des ouvrages communaux vient du travail collectif de Maeеча et de ses bénéficiaires. Il est composé de 8 membres à Nyumakomo : 2 membres de Maeеча, 2 représentants de la Mairie, 2 membres du CDC et 2 agriculteurs.

(Photo 1)

COPIL DE NYUMAKOMO, le 19 juillet 2017

A Mitsamiouli, deuxième commune bénéficiaire du programme « Mayendeleo ya mikowani », le COPIL a procédé à une étape primordiale, la levée topographique des sites du projet.

(Photo 2)

Levée topographique à Mitsamiouli

Sur le terrain, certaines communes se retrouvent désœuvrées face à des questions telle que : Comment choisir le projet qui répond à l'intérêt général de ma commune ? Quelle somme allouée aux projets ? Et comment la mobiliser ? Par l'appropriation des organes développés par le biais du programme PADLMN, Maeеча vient renforcer l'encadrement de la mise en œuvre de la loi de la décentralisation auprès des communes.

Quelle issue donner au processus de la décentralisation au niveau national, au vue du travail accom-

pli dans le nord par le programme ? Les dispositifs sont à l'essai ; à l'horizon 2019, une rétrospective de l'intervention de Maeеча dans le nord sera effectuée. Selon le bilan, une généralisation des dispositifs, améliorés si nécessaire, pourra sans doute secourir les communes en difficulté ...

Malgré l'efficacité des outils pour une bonne gouvernance locale se pose la question de la légitimité sans le soutien des décideurs politiques. Sur le long terme, nos communes seraient saines et les bienfaits auront des répercussions sur les citoyens mais également sur les dirigeants. Ainsi, pas de déni, ni fausses responsabilités, pas de confusion dans les rôles établis dans la hiérarchie du décret n°11-147 PR.

Faudrait-il encore que ceux-là constatent et reconnaissent les efforts accomplis (outil de gouvernance adapté, environnement de travail amélioré, souci de transparence, concertation, citoyenneté), qu'ils s'imprègnent de la démarche et œuvrent pour le bien-être de tous en bonne intelligence avec les acteurs qui s'attèlent déjà sur le terrain... Qu'attendons-nous ?

L'intervention de Maeеча apporte une solution en introduisant une méthodologie évolutive s'adaptant au profil de la commune, à ses forces vives et de manière inhérente, à ses projets. Sortir du rôle de spectateur et devenir acteur de sa commune, une attitude positive et citoyenne ! Au prochain rendez-vous des communes !

Maeеча

COOPÉRATION SINO-AFRICAINE

La Chine, jamais deux sans trois

La pauvreté n'est pas une fatalité. La marche vers une économie épanouie n'est pas l'apanage de certains pays privilégiés mais demande par contre autant de sacrifices et de patience. C'est ce que la République Populaire de Chine a voulu montrer à travers 24 journalistes de 12 pays africains francophones invités par l'association des journalistes chinois dans le cadre des échanges sino-africains.

Si Pékin paraît être le cœur, Shanghai reste l'oxygène d'une Chine résolument engagée sur la voie de la modernité. Rien ne semble l'arrêter dans sa quête. C'est une Chine qui se modernise au pas de course mais avec prudence. Mais surtout c'est une Chine qui tend la main à l'Afrique et qui semble être disposée à partager ensemble la recette qui l'a amené sur la marche de la deuxième puissance économique du monde.

«La Chine et l'Afrique sont liées

par un destin commun. Ils ont tous les deux une grande civilisation ancienne et douloureuse passé d'humiliation (...), à présent la Chine et l'Afrique se voient offerts une opportunité de développement pacifique et de belles perspectives de coopération gagnant-gagnant », dira Hu Zhang Liang directeur général adjoint du département Afrique du ministère des affaires étrangères, au moment de recevoir la délégation de ces jeunes journalistes venus découvrir le miracle chinois.

« Une amitié de sincérité qui n'a ni fardeau historique ni intérêt particulier. Nous sommes des amis naturels », a-t-il ajouté, énumérant au passage les diverses formations que la Chine dispense généreusement aux jeunes cadres africains chaque année. Sur la politique de non ingérence dans les affaires des Etats, ce diplomate qui a eu du mal à cacher sa fierté d'avoir travaillé avec des diplomates comoriens sur le dossier de Taiwan est convaincu que « les problèmes africains ne devront être résolus que par des solutions africaines ».

M. Liang semble indiquer que la

Les journalistes invités en Chine dans le cadre de la coopération sino africaine



Chine est entrain de montrer une voie alternative pour un développement accéléré. D'après-lui 60 ans d'effort et des reformes ont permis à ce pays de devenir le premier pays producteur des matériaux, deuxième économie du monde depuis 2016 en termes de Pib et une croissance qui représente 30% de la croissance mondiale. Cerise sur le gâteau, 700 millions de chinois ont été à l'en croire, sortis de la pauvreté en quelques années. Plus

l'économie se développe, plus la population en récolte les dividendes et plus elle aura tendance à voyager pour découvrir le monde.

Hu Zhang Liang annonce un chiffre non exhaustif de 137 millions de chinois qui ont voyagé et qui auront dépensé pas moins de 1000 dollars chacun et dont 1,11 millions ont choisi l'Afrique comme première destination. « Le socialisme chinois est la voie qui a conduit à ce que la

Banque Mondiale qualifie de miracle chinois », a-t-il martelé. Mais pour lui, il reste toujours beaucoup à faire dès lors que la disparité d'une région à une autre se fait sentir.

Revenant à la coopération, le diplomate chinois laisse entendre que les échanges commerciaux sont passés de 20 milliards en 1950 à 200 milliards de dollars en 2014, plaçant ce pays comme premier partenaire de l'Afrique.

Un pays qui se lance dans la construction des infrastructures de l'Afrique avec 50200 km de route faites, 62000 km de chemin de fer, 15 aéroports construits, 14 ports, 75 centrales électriques, 79 stades, 92 hôpitaux, près de 60 sièges des palais des congrès et plus de 200 écoles.

«Nos relations devront être basées sur la confiance mutuelle entre les deux peuples et transmises d'une génération à une autre », a-t-il conclu. **(Dans nos prochaines éditions « Chine à cœur ouvert » un reportage sur Pékin et Shanghai)**

Maoulida Mbaé de retour de Pékin et Shanghai



Société Nationale de la Poste et des Services Financiers

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Présentation de la SNPSF

La SNPSF (Société Nationale de la Poste et des Services Financiers) est créée par décret présidentiel numéro 04-043/PR du 01/04/2014, modifié par le décret 005-049/PR du 11/06/2005.

Son capital de deux cents millions de francs comoriens est détenu à 100% par l'Etat.

Ses missions et ses activités sont régies par les statuts de l'établissement et la loi bancaire

13-003/AU, compte tenu de sa double mission, postale d'une part et financière d'autre part.

Objectifs de l'audit

1. Exécuter un audit comptable afin de mettre en lumière l'origine des écarts constatés et proposer des modalités de rétablissement de la situation des comptes.

2. Exécuter un audit informatique afin de fournir des éléments d'appréciation du système d'information actuel et formuler des

recommandations

3. Identifier les domaines qui fragilisent la société et formuler des recommandations

Résultats attendus

1. Au niveau comptable

a. Etre capable de rétablir la situation des comptes.

b. Etre capable de démarrer l'exercice comptable 2018 à partir d'une situation saine

2. Au niveau informatique

a. Disposer d'une grille d'appréciation du système actuel

b. Avoir un plan d'action pour l'évolution du système d'information global et détaillé

3. Sur un plan général

a. Disposer d'un plan de restructuration de la SNPSF en termes organisationnel, comptable et informatique.

Participation

La participation à l'appel d'offres est ouverte à la concurrence nationale et inter-

nationale aux personnes morales légales disposant d'une solide expérience des audits informatiques et comptables

Les Termes de Référence doivent être demandés à l'adresse mail : secretariat@snpsf.km

Dépôt des offres

Les offres devront être adressées avant le 05 octobre 2017, date limite, à l'adresse ci-dessous

Société Nationale de la Poste et des Services Financiers

**Monsieur Président Directeur Général
BP 5000**

Moroni Union des Comores

**Adresse électronique :
secretariat@snpsf.km**

Durée de validité des offres

Les offres restent valides pendant 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Moroni le 4 septembre 2017